

**BROCANTE DU SAMEDI 30 AOUT 2026**

**RESERVATION**

**NOM** : ..... **Prénom** : .....

**Numéro de téléphone** : .....

Désire réserver ..... mètres x 1 € = ..... €

Règlement par :       Chèque       Espèces

Aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas d'annulation par la Préfecture des Ardennes.

Aucun véhicule ne devra rester stationné dans les rues où aura lieu la brocante.

Celle-ci se déroulera dans les rues autour de la Place du Paquis.

Il est obligatoire de remplir cette fiche ainsi que l'attestation sur l'honneur. Ces documents accompagnés du règlement devront être envoyés ou déposés :

- chez Madame Manuelle JACQUET 10 chemin rural de taillefer à SORMONNE

ou

- à la Mairie de SORMONNE

Si vous avez une préférence pour un emplacement, merci de le préciser sur ce document.

